

Succession Vasarely: le TGI d'Aix dira s'il est compétent le 16 octobre

Il y a 5 jours

AIX-EN-PROVENCE (AFP) — La chambre civile du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, saisie par la fondation Vasarely, dira le 16 octobre si elle est compétente ou non pour décider de la validité de l'arbitrage successoral entre les deux fils du peintre Victor Vasarely.

La fondation conteste cet arbitrage en date de 1995 qui a conduit à la dispersion des oeuvres du peintre d'origine hongroise et l'a, selon elle, dépouillée. Elle a assigné trois membres de la famille du peintre ainsi que plusieurs avocats et réclame soit la restitution des oeuvres soit leur remboursement ainsi que le paiement de 5 millions d'euros de dommages-intérêts.

Les avocats des mis en cause ont soulevé jeudi plusieurs exceptions d'irrecevabilité et demandé au tribunal de se déclarer incompétent au profit du TGI ou de la cour d'appel de Paris.

Les trois membres de la famille mis en cause par l'assignation sont André Vasarely, fils aîné du peintre, Pierre Vasarely, petit-fils du peintre au titre de son père Jean-Pierre décédé en 2002, ainsi que Michèle Taburno-Vasarely, deuxième épouse de Jean-Pierre et présidente de la fondation de 1995 à 1997.

Cette dernière, installée à Chicago (Etats-Unis), a dû remettre, fin juin, son passeport français à un juge de Chicago après avoir été accusée du vol d'oeuvres, notamment du peintre, d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars.

La plupart des 1.300 oeuvres originales dont Vasarely (1906-1997) avait doté sa fondation, créée en 1976 par l'artiste, en plus de 18.000 sérigraphies, ont disparu.

Seules 42 oeuvres monumentales subsistent dans le bâtiment aixois de la fondation, inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Certaines oeuvres ont fait l'objet de détournements par Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix et président de la fondation de 1981 à 1993, qui a été condamné en mai 2005 pour ces détournements à deux ans de prison dont un ferme, alors qu'il se trouvait au Togo.